

N° : DE/46/7.3/11.04.2022-42

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	12
Présents	32	Absents non représentés :	3
<b>VOTANTS</b>			<b>44</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 11 Avril 2022, après convocation légale reçue le 05 avril 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Emmanuelle ROCA, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. . Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Gêrome VIAU), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Patrice DE CAMARET (pouvoir donné à Mme Florence GUILLAUME), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Annie MILET), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER).

**Étaient Absents non représentés :**

M. Dominique DESFOUR, Mme Sandy GEIGER, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Ligne de trésorerie – Autorisation**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, indique à l'assemblée communautaire qu'une ligne de trésorerie est un droit de tirage permanent dont bénéficie la communauté auprès d'un ou plusieurs organismes prêteurs dans la limite d'un plafond, et d'une durée de convention.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LES SORGUES DU COMTAT

99 DE 1084-248400293-20220411-DE11042022\_

La Communauté de Communes avait délibéré en 2021, pour signer un contrat de ligne de trésorerie, et celui-ci a été signé avec la Caisse d'Epargne. Cette ligne de trésorerie conclue avec la Caisse d'Epargne arrive à échéance en juillet 2022. Une consultation va être faite auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est nécessaire de reconduire une ligne de trésorerie auprès d'organismes bancaires. Il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de la ligne de trésorerie et de déterminer son montant maximum par année civile.

Compte tenu des budgets annexes, il serait souhaitable de renouveler une ligne de trésorerie de 4.000.000 €.

Il est rappelé que le conseil Communautaire a délégué au Président certaines de ses attributions, parmi lesquelles depuis la loi du 13 août 2004, la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum par année civile, autorisé par le Conseil Communautaire,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 4.000.000 € par année civile.

**Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane Garcia, Vice-Président, entendu,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 4.000.000 € par année civile.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

